SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	**No SD** SD-2023-6410
OBJET	Recommander au conseil d'adopter le mandat révisé du Comité consultatif Jeunesse de la Ville de Laval	

No dossier(s) interne(s) : SG-3010-01
No LV : NE S'APPLIQUE PAS
DISTRICT(S) : 00-Tous les districts

Date CE souhaitée : 2023-12-20
Date CM souhaitée : 2024-01-09

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Date	No résolution	Objet
2019-07-09	CM-20190709-562	CONSTITUTION - COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE

Résumé
Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Boyer
APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules

et résolu à l'unanimité:

d'approuver la constitution du Comité consultatif Jeunesse de la Ville de Laval et son mandat joint au présent sommaire décisionnel;

de mandater le Secrétariat de la gouvernance pour recruter les membres de ce comité et de présenter ses recommandations en vue de leur nomination.

ADOPTÉ

(SD-2019-3194)

CONTEXTE / JUSTIFICATIONS

ATTENDU QUE, le 9 juillet 2019, selon la résolution CM-20190709-562, le conseil municipal a constitué le Comité consultatif Jeunesse de la Ville de Laval (« CCJ ») et a établi son mandat;

ATTENDU QUE la Politique-cadre en matière de gouvernance de la Ville de Laval prévoit que le Secrétariat de la gouvernance procède périodiquement à une révision des mandats de toutes les instances internes de la Ville. Les révisions visent à faire des ajustements et des modifications qui notamment clarifient des dispositions, améliorent le fonctionnement, reflètent de nouvelles responsabilités, en plus de tenir compte des résultats des évaluations de la performance de l'instance ainsi que des commentaires de leurs membres;

ATTENDU QUE les modifications proposées sont surtout des ajustements de forme qui visent à assurer la cohérence interne et à mettre à jour certaines dispositions standard applicables à toutes les instances internes. Certaines dispositions sont retirées parce qu'elles sont inutiles, alors que d'autres visent à refléter les pratiques actuelles ou à les alléger. Il n'est proposé aucune modification de fond quant aux rôles et responsabilités ni à la composition du comité; et

ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande au conseil municipal d'adopter le mandat révisé du CCJ, joint au présent sommaire décisionnel, qui remplace le mandat de ce comité approuvé par la résolution CM-20190709-562.

IMPACTS MAJEURS

NE S'APPLIQUE PAS

ASPECTS FINANCIERS

NE S'APPLIQUE PAS

CULTURE

NE S'APPLIQUE PAS

CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES

NE S'APPLIQUE PAS

CADRE NORMATIF

NE S'APPLIQUE PAS

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	**No SD** SD-2023-6410

REMARQUE(S)

EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU

ATTENDU QUE, le 9 juillet 2019, selon la résolution CM-20190709-562, le conseil municipal a constitué le Comité consultatif Jeunesse de la Ville de Laval (« CCJ ») et a établi son mandat;

ATTENDU QUE la Politique-cadre en matière de gouvernance de la Ville de Laval prévoit que le Secrétariat de la gouvernance procède périodiquement à une révision des mandats de toutes les instances internes de la Ville. Les révisions visent à faire des ajustements et des modifications qui notamment clarifient des dispositions, améliorent le fonctionnement, reflètent de nouvelles responsabilités, en plus de tenir compte des résultats des évaluations de la performance de l'instance ainsi que des commentaires de leurs membres;

ATTENDU QUE les modifications proposées sont surtout des ajustements de forme qui visent à assurer la cohérence interne et à mettre à jour certaines dispositions standard applicables à toutes les instances internes. Certaines dispositions sont retirées parce qu'elles sont inutiles, alors que d'autres visent à refléter les pratiques actuelles ou à les alléger. Il n'est proposé aucune modification de fond quant aux rôles et responsabilités ni à la composition du comité; et

ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande au conseil municipal d'adopter le mandat révisé du CCJ, joint au présent sommaire décisionnel, qui remplace le mandat de ce comité approuvé par la résolution CM-20190709-562;

EN CONSÉQUENCE IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

de recommander au conseil d'adopter le mandat révisé du Comité consultatif Jeunesse de la Ville de Laval joint au sommaire décisionnel.